INSTITUT UNIVERSITAIRE SHERPA
Immigration. Diversité. Santé.

IMMIGRATION. DIVERSITÉ. SANTÉ.

CONCOURS DE SOUTIEN AUX CHERCHEUR.E.S 2023-2024 INSTITUT UNIVERSITAIRE SHERPA

Le concours de soutien aux chercheur.e.s de l'IU SHERPA s'adresse aux membres chercheur.e.s régulier.ère.s de l'Institut (universitaires et praticien.ne.s) qui souhaitent obtenir un soutien financier pour la réalisation d'une activité de recherche ou de mobilisation des connaissances en lien avec les créneaux de recherche de l'IU SHERPA. En 2023-2024, l'IU SHERPA propose trois types de fonds.

Catégories de projets financés et critères d'admissibilité

1) **Soutien à l'élaboration d'une demande de financement (maximum de 5 000 $)**
Ce financement vise à soutenir l'élaboration d'une demande de subvention de recherche vers un organisme subventionnaire reconnu. Le financement permettra l'embauche d'assistant.e.s de recherche pour la réalisation des tâches associées à la préparation de la demande. Le projet devra être soumis dans l'année qui suit le financement.

   - ✓ Les demandes déposées dans cette catégorie doivent obligatoirement impliquer deux membres chercheur.e.s régulier.ère.s universitaires de l'IU SHERPA.

2) **Soutien à la réalisation d'activités spécifiques de recherche (maximum de 8 000 $)**
Ce financement vise à soutenir la réalisation de projets de recherche ciblés et qui ont des retombées concrètes et à court terme (projets pilotes, recensions de littérature, scoping review, analyses de données secondaires, projet d'évaluation d'une pratique, etc.).

   - ✓ Les demandes déposées dans cette catégorie doivent obligatoirement impliquer deux membres chercheur.e.s régulier.ère.s universitaires de l'IU SHERPA.

3) **Soutien à la réalisation d'activités de mobilisation des connaissances (maximum de 5 000 $)**
Ce financement vise à soutenir la réalisation d'un projet qui touche la mobilisation des connaissances et qui est susceptible d'avoir des retombées concrètes pour les milieux de pratique (développement d'outils de soutien à la pratique, élaboration de contenu de formation, organisation d'activités de partage des savoirs, etc.).

   - ✓ Les demandes déposées dans cette catégorie doivent obligatoirement impliquer deux membres régulier.ère.s de l'IU SHERPA (universitaire ou praticien.ne) et un partenaire de milieux de pratique (communautaire ou institutionnel).

Évaluation des demandes

Les dossiers seront évalués par un comité scientifique en fonction des critères suivants :

- La pertinence du projet en lien avec la programmation de recherche de l'IU SHERPA et ses domaines d'expertise;
- La qualité scientifique du projet;
- L'évaluation, par le comité, de la faisabilité du projet proposé (basé sur l'échéancier, les sources de financement disponibles, etc.);
- Les retombées possibles pour la pratique.

Soumettre une demande

Complétez le formulaire en ligne **avant le 17 novembre 2023 à 16h**

Personne contact

Annie Pontbriand
Coordonnatrice de la recherche
(514) 273-3800, poste 6591
Annie.pontbriand.dlm@ssss.gouv.qc.ca